arme; M. Descamps, lieutenant au 110e régiment d'infanterie, passe au 16e bataillon de chasseurs à pied.

Train des équipages. — M. Rognoni, lieutenant au 1er escadron du train, a été classé au 13e escadron (7e compagnie détachée à Tlemcem).

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 21 juillet.* — UNE SCÈNE GRAVE A L'AUDIENCE. — Une jeune fille du nom de Maria Leman, âgée de vingt-cinq ans, avait été arrêtée, il y a quelques jours, à Roubaix, pour vagabondage ; elle comparaissait devant le tribunal sous l'inculpation de ce délit.

Le gendarme de service auprès de l'enceinte réservée aux détenus, avait entendu formuler par la prévenue Leman des menaces hostiles à l'adresse du tribunal; il en avait informé son collègue qui se tient ordinairement près de la barre et qui s'était mis sur ses gardes.

L'inculpée, à peine assise sur le banc, enlève prestement la chaussure de son pied droit; mais le gendarme avait vu le mouvement : il lui arrache brusquement la bottine des mains.

Mais aussitôt, sans perdre de temps, Maria Leman avait retiré la chaussure de gauche, et elle la lancait avec force vers le tribunal.

Le garçon de salle, M. Creton, s'était emparé du bras de la malheureuse, au moment où elle faisait le geste, de sorte que le projectile, au lieu d'atteindre l'un des magistrats, va labourer le bureau, fait voltiger une sébille de sable qui s'y trouvait et retombe derrière le siège de M. Reigert, assesseur, en ne faisant que frôler l'épaule de ce magistrat.

Un vif émoi envahit le public; plusieurs agents qui attendaient leur tour, dans la salle, en qualité de témoins, se précipitent vers la prévenue qu'ils maintiennent en respect, et qui jusqu'à la fin de son interrogatoire se trouve ainsi flanquée de deux gardes de corps. Elle est d'abord condamnée à six mois de prison pour délit de vagabondage.

Puis M. Dufresne, juge faisant fonctions de président, entend, comme témoins, les deux gendarmes et M. Creton, l'appariteur, sur les outrages et violences dont l'inculpée vient de se rendre coupable.

Ils racontent les faits auxquels ils viennent d'assister : l'un des gendarmes ajoute qu'il avait entendu dire à haute voix par Maria Leman, alors qu'elle était encore dans le parc des prévenus, qu'elle allait faire leur affaire aux juges.

Interrogée par le président, Maria Leman répond qu'elle ne regrette rien, et qu'elle est toute prête à recommencer.

— Pourquoi dites-vous cela ? lui demande le président. — C'est pour rester plus longtemps en prison, répartit-elle d'une voix éraillée et d'un ton à la fois ironique et menaçant.

M. le substitut Michel requiert contre elle l'application sévère de la loi.

Les juges délibèrent quelques minutes et prononcent pour outrages et violences à l'audience contre la prévenue, Maria Leman, la peine de *cinq ans* d'emprisonnement qui se confondra toutefois avec la peine de six mois déjà encourue.

Un brouhaha dans le fond de l'auditoire accueille cette décision; un mouvement de curiosité se produit parmi les habitués de la correctionnelle, quand on emmène la fille Leman, dont on n'entend guère le bruit des pas.

Elle s'est, en effet, dépouillée de sa paire de chaussures, à l'intention de la magistrature, qui n'a pas tardé, il est vrai, à s'acquitter envers elle.

Ce cadeau ne pouvait être plus chèrement payé, cinq ans : c'est le maximum.

Quelques exclamations, bruyantes d'abord, s'étouffent bientôt dans le lointain : ce sont les réflexions à haute voix de Maria Leman qui passe du parc aux prévenus dans les couloirs de la maison d'arrêt.

POUR UN LAPIN. — Joseph B... tisserand dans un tissage de la rue du Fontenoy à Roubaix, prétendait qu'un contre-maître G... excitait son fils, à lui, à dépenser de l'argent et que G... avait même acheté du jeune homme un lapin que ce dernier avait enlevé à son père.

Dès qu'il vit G..., B... lui fit des observations : de là une altercation qui se termina par des coups de gamelle portés par B... sur la tête de G... La plainte de G... aboutit à la comparution de B... qui se voit infliger six jours de prison mais avec l'application de la loi Bérenger.

DANS UN ESTAMINET à la Croix-Rouge à Tourcoing, un consommateur du nom d'Henri Debacker, a brisé des chaises et frappé le cabaretier. Coût : un mois et 11 fr. d'amende.

UN VOL DE JUPON accompli par un garçon de treize ans, Ch. Debuschop, dans des circonstances particulières, à la Croix-Rouge, entraîne pour son auteur un an de cor-tion.

POUR OUTRAGES envers l'agent Lescouffe et rébellion, Alfred L..., de Roubaix, est condamné à quarante jours d'emprisonnement et 15 fr. d'amende mais avec sursis.

UN PROCÈS AU PAIN D'ÉPICE DU NORD. — Bien des ménagères de Roubaix et de Tourcoing profitent d'un petit voyage à Lille pour rapporter de la capitale des Flandres une *bonne* tranche de pain d'épice. Ce comestible a une réputation de vieille date, méritée d'ailleurs.

Or, il y a quelques mois, il se fit une révélation étrange : C'est que plusieurs grands *paind'épiciers* — le terme est courant, paraît-il — faisaient entrer dans la composition de leur pâte, des éléments toxiques, très nuisibles à la santé et notamment du perchlorure d'étain, du bi-carbonate de potasse et de l'alumine.

A en croire certains bruits, les amateurs de cette fameuse pâte croustillante étaient voués à une mort prochaine, s'ils continuaient à digérer consciencieusement leur gâteau favori.

Ce fut une révolution dans le monde des nombreux consommateurs du pain d'épice et les marchands subirent à ce moment, un certain relâchement dans l'écoulement de leurs produits.

Ce qui avait donné naissance à cet émoi, c'est que l'ancien ouvrier d'un *pain d'épicier* de la rue Ban de Wedde à Lille, M. C... avait écrit à M. le commissaire de police pour lui demander s'il était permis de faire usage dans la fabrication du pain d'épice, de sels d'étain et d'alun : il ajoutait que son ancien patron employait ce procédé depuis longtemps.

C'était, en d'autres termes, une dénonciation qui fut suivie d'une saisie des pâtes chez M. C..., d'une expertise, d'un rapport de M. Bruneau, pharmacien-chimiste, et de la comparution de M. C... devant le Tribunal correctionnel sous l'inculpation de vente de denrées alimentaires falsifiées.

M. Bruneau avait découvert dans la pâte saisie, l'existence d'une livre et demie de sel d'étain pour 100 kil. de bonnes farines et en outre quatre livres et demie de carbonate de potasse.

La potasse sert, paraît-il, à faire lever la pâte et le sel d'étain, à lui donner une teinte plus blanche tout en lui faisant « les petits yeux. »

Suivant les conclusions du rapport, un pain d'épice ainsi fabriqué aurait des propriétés d'intoxication très dangereuses pour la santé, à cause surtout du perchlorure d'étain.

Mais ici surgit une querelle scientifique. Le prévenu C... avait appelé comme témoin M. Thibaut, professeur à la Faculté de médecine et inspecteur du service d'hygiène à Lille ; ce dernier avait sur la demande de M. C..., analysé quatre morceaux de pain d'épice, provenant de divers marchands de Lille et d'un autre de Tourcoing : il avait trouvé en effet une certaine proportion de chlorure d'étain dans ces pains à lui soumis : mais son avis est que cette constatation matérielle ne prouve rien.

Tous les marchands de pain d'épice recourraient à l'emploi de cet élément et cela se fait, paraît-il, sur une très grande échelle — on ne pourrait les taxer de vendre un produit dangereux. On ne peut être convaincu du caractère nuisible de ces substances que par des expériences faites sur des animaux. Car l'opinion du savant professeur, qui a d'ailleurs fait une très longue dissertation sur ce point à l'audience, est que le perchlorure d'étain dangereux dans la pâte, perd ses propriétés d'intoxication après la cuisson et les réactions qui s'en sont suivies.

Il est bon d'ajouter que le comité consultatif d'hygiène de Paris, avait, dans une circulaire, recommandé sur les conclusions de M. le professeur Riche, bien connu à Paris, de ne point livrer à la consommation le pain d'épice où il entre du sel d'étain.

M. Thibaut répond à cette pièce, qui a assurément une certaine autorité, que le comité d'hygiène a tiré des conséquences erronées d'observations d'ailleurs fort justes de l'éminent professeur M. Riche.

Me Thelliez présente la défense de M. C... Cette question qui intéresse à un haut degré le public, au point de vue de l'alimentation, avait donné lieu à de longs débats. Le jugement est renvoyé à jeudi. Me CONFORME.

Cour d'appel de Douai. — LES FRAUDES DE POIVRE A ROUBAIX. — Dans son audience de mercredi, la Cour d'appel a purement et simplement confirmé le jugement rendu par le tribunal correctionnel de Lille et condamnant Désiré Vancomerbeck père, et son fils Clovis, tous deux en fuite, chacun à un an de prison ; Odile Carette, femme Vancomerbeck, à quatre mois ; Désiré et Achille Vancomerbeck, chacun à trois mois, et tous solidairement à quatre amendes de 500 fr., une amende de 2,673 francs et une autre amende de 6,180 francs.

NORD

Nominations judiciaires. — M. Gilbrin, juge d'instruction à Dunkerque, est nommé procureur à Nantes. M. Taillandier, rédacteur au ministère de la justice, est nommé juge d'instruction à Dunkerque.

Nécrologie. — M. Péret, conseiller à la Cour de cassation, né à Douai le 30 septembre 1840, est décédé dans la journée de mercredi à Paris

Les huiles minérales. — Le *Journal officiel* promulgue la loi prorogeant jusqu'au 31 décembre 1892 les droits de douane actuellement existants sur les huiles minérales propres à l'éclairage, huiles de pétrole, de schiste, etc.

Cour d'assises de Douai. — Nouvelles affaires envoyées devant les assises du mois d'août :

Faux en écriture publique, usage de faux et vol qualifié. Ferdinand-Jean Meyer, 34 ans, né à Roubaix, garçon de magasin à Lille.

Mœurs. — Henri-Ferdinand Segar, 35 ans, né à Saultain, journalier à Valenciennes.

— Charles-Louis Vanhuyse, 46 ans, né à Roulers (Belgique), tisserand à Halluin, arrondissement de Lille.

Vol qualifié. — 1° Guillaume Deforsan, 35 ans, né à Bruxelles, peintre en bâtiments à Lille ; 2° Jules Deforsan, 34 ans, né à Anderlecht (Belgique), tailleur d'habits à Lille.

Vols qualifiés et complicité. — 1° Emile-Louis Durand, né à New-York (Etats-Unis d'Amérique), cordonnier à Lille; 2° Louis-Charles-Joseph Delecroix, journalier à Marquillies, arrondissement de Lille.

Cour d'appel de Douai. — Le roulement de la cour d'appel de Douai est ainsi pour l'année judiciaire 1892-93 :

Première chambre civile. — M. Mazeaud, premier président ; M. Mauflastre, président de Chambre ; MM. Lefebvre du Prey, Hibon, Bosquet, Fenet, Favier, Marcaggi, conseillers.

Deuxième chambre civile. — M. Lemaire, président de chambre; MM. Delaby, des Etangs, Celliez, de Montlue, de Brix, Jardel, conseillers.

Appels correctionnels. — M. Desticker, président de chambre; MM. Martinet, de Borville, Hannotin, Lepot, Gheerbrant, Vibert, Cottez, conseillers.

Mises en accusation. — M. Mauflastre, président de chambre; MM. de Borville, Hannotin, Gheerbrant, Marcaggi, conseillers.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Une Messe de Convoi et un Obit Solennel du Mois seront célébrés en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau), à Tourcoing, le lundi 25 juillet 1892, à 8 heures et à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Denis HOLLEY, employé de douane en retraite, veuf de Dame Adeline BERTHE, décédé à Tourcoing (Blanc-Seau), le 19 juin 1892, dans sa 59e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Les anarchistes Francis et Meunier. — La *Gazette* publie les renseignements suivants que nous publions sous toutes réserves.

« Francis et Meunier ont séjourné à Bruxelles pendant quelques jours. Pendant leur séjour, ils ont failli être pris dans un grand café du Sud par un agent de la sûreté ancien anarchiste.

» Ils n'ont échappé que grâce au calme et au sang-froid de Francis. Ce dernier a passé à Paris les journées du 14, 15 et 16 juillet ; il n'est rentré à Bruxelles que le samedi 16 à onze heures du soir.

» Il a erré toute la nuit sur les boulevards ayant perdu a clef de son domicile.

» Francis et Meunier ont quitté séparément Bruxelles.

» On les croit cachés en France.

» Pendant leur séjour à Bruxelles ils ont souvent dit à leurs compagnons qu'ils n'étaient pas coupables de l'attentat dont on les accusait et que s'ils étaient pris ils ne dénonceraient personne et qu'ils se laisseraient plutôt décapiter que de trahir un des leurs. »

Charleroi. — Un inconnu a fait éclater la nuit dernière une cartouche de dynamite devant la maison de M. Riat, directeur des houillères unies de Gilly. Les dégâts sont purement matériels et peu importants.

Bruxelles. — Le Conseil supérieur de l'industrie et du travail s'est occupé de l'industrie métallurgique. Il a admis en principe la fixation de durée du travail à 62 heures par semaine, avec un maximum journalier de 10 heures et demie.

Un repos d'une heure et demie au moins et un arrêt de 45 minutes à midi devront être accordés.

Les industriels ne pourront employer à l'avenir pour le travail de nuit les jeunes garçons qu'à partir de 14 ans et les jeunes filles qu'à partir de 16 ans.

Le conseil est également d'avis qu'il faut interdire le travail le dimanche aux adolescents âgés de moins de 21 ans.

Mouscron. — *La soirée récréative du patronage Sainte-Germaine.* — Ainsi que nous l'avons annoncé dans un de nos précédents numéros, c'est dimanche prochain qu'a lieu le concert des jeunes filles ouvrières. Voici le programme de cette fête qui commencera 5 heures précises : 1. Chœur à Sainte-Germaine; 2. La Fille de l'aveugle, (drame en 3 actes), 1er acte; 3. Pourquoi j'adore Dieu, romance; 4. La Fille de l'aveugle, 2e acte; 5. L'Anglaise en voyage, romance avec parlé; 6. La Fille de l'aveugle, 3e acte; 7. Les balayeuses, duo; 8. Les morts vivants, comédie en 2e actes, 1er acte; 9. L'orpheline, romance; 10. Les morts vivants, 2e acte; 11. Les saintes femmes au tombeau, quatuor.

Comme on le sait, rien n'a été négligé pour donner à cette fête tout l'attrait possible. — Dimanche 30 juillet, aura lieu une séance gratuite pour les membres du patronage et leur famille.

— *Chronique des clapiers.* — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des voleurs se sont introduits chez deux ouvriers MM. Millescamps et Pollet, du Petit Moulin, à Herseaux, et leur ont enlevé au premier deux lapins, au second quatre.

Dottignies. — Dottignies sera en fête dimanche 24 juillet. La Société philarmonique de cette commune, voulant fêter le cinquantenaire de sa fondation, organise, avec le concours de l'administration locale, un festival auquel prendront part 24 sociétés, tant harmonies que fanfares et chorales. Cette fête se donnera dans le parc de M. Pollet, lequel se prête admirablement pour la circonstance et recevra, surtout le soir, une décoration et une illumination splendides. Des trains spéciaux partiront le soir de Dottignies dans la direction d'Aveighem et de Mouscron. Comme il n'y a pas de fête sans lendemain, il y aura, le lundi, à 6 heures, concert dans le parc et à 9 heures promenade aux flambeaux.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Dimanche 24 juillet 1892, concours sur Clermont, prix d'honneur 100 francs offert par l'Union fédérale colombophile, au siège de la société l'Hirondelle établie chez M. Oscar Lefebvre Place de la Gare.

Mise par pigeon 1,50, (les pigeons à 0,50 participent aux prix d'honneur). Poule unique à 0,25, poule à 0,50, 1 prix par 30 inscriptions. Poules facultatives à 1, 2, 3 et 5 francs. Marquage secret au moyen de la bague en caoutchouc doublée et soudée J. Rosoor. Constatation obligatoire par l'appareil automatique Van de Boosche. Mise en paniers le samedi 23 juillet de 3 à 6 h. 1/2 du soir.

APRÈS LE BACCALAURÉAT

Le Cercle Catholique des étudiants de Paris
18, Rue du Luxembourg, 18

Nous recevons cette communication :

« Les épreuves du baccalauréat de philosophie ou du baccalauréat ès-sciences restreint viennent d'être subies : Un grand nombre de jeunes gens vont commencer, dans quelques semaines, une vie toute nouvelle et qui pour beaucoup ne sera pas sans dangers.

» Nous croyons leur rendre à tous un véritable service en leur désignant une association prospère où ils trouveront avec toutes les distractions honnêtes et d'excellentes relations d'amitié des moyens sérieux d'étude.

» Fondé, en dehors de toute pensée politique, dans un esprit large et exclusivement catholique, par M. Beluze de sainte mémoire, présidé actuellement par M. Barthélemy Terrat, l'éminent jurisconsulte, le Cercle catholique des Etudiants de Paris est ouvert également aux Etudiants des Facultés de l'Etat et aux élèves de l'Institut catholique.

» La cotisation des membres actifs est de 54 fr. par an, impôt compris. Moyennant cette somme relativement peu élevée, — qui, sous aucun prétexte, ne peut être dépassée et se trouve de beaucoup compensée par les réductions avantageuses que font aux Membres du Cercle des fournisseurs attirés, un étudiant peut de 8 h. du matin à 11 h. du soir venir se récréer ou travailler au milieu de camarades sûrs et dévoués. Il jouira d'avantages dont la seule énumération des locaux du Cercle suffit à donner une idée : On y trouve un fumoir, une salle de billard, une salle de lecture, un salon de conversation, une salle de musique, une salle d'escrime, trois salles de conférences, une bibliothèque fort complète, une salle de travail, un oratoire, un atelier de peinture et de sculpture. Des conférences de droit, de médecine, de littérature, de sciences, d'exercices à la parole publique, groupent chaque semaine les étudiants sous la direction de camarades plus âgés qui mettent bénévolement au service des jeunes membres du Cercle le concours de leur expérience et les résultats de leurs travaux.

» Au lieu de vivre isolés (la solitude est mauvaise conseillère ; elle l'est à Paris plus que partout ailleurs) les étudiants en droit, en médecine, en pharmacie, les élèves de nos grandes écoles, se trouvent ainsi guidés, encouragés, soutenus dans leurs études, en même temps qu'ils se sentent dans une réunion chrétienne où les meilleurs exemples sont continuellement sous leurs yeux.

» Il y a dans cette association une vie intellectuelle et religieuse sur laquelle on ne saurait trop attirer l'attention des parents. On se heurte en effet de leur part à des préjugés nombreux que M. l'abbé Fonssagrives, qui s'occupe des étudiants avec un si grand tact, une connaissance si complète des âmes, réfutait naguère en montrant combien de parents préféraient — par une assimilation absurde du Cercle catholique des étudiants de Paris à certains Cercles non catholiques de province — abandonner leurs fils à eux-mêmes plutôt que de les diriger vers un lieu sain et agréable à la fois, capable de rappeler à l'étudiant la vie de famille, et de l'aider à traverser victorieusement les dangers de la vie d'étudiants.

» L'aumônier du Cercle M. Fonssagrives se tient à la disposition des parents qui lui en font la demande pour renseignements nécessaires au point de vue du choix du logement, de la pension, etc. »

NOTES DE LA MENAGERE

MENU DU SAMEDI 23 JUILLET

POTAGE BISQUE
PATÉS CHAUDS A LA VIANDE
BARBUE
ALOYAU RÔTI
SALADE
GLACE A LA FRAISE
DESSERT

RECETTES. — *Manière de conserver les groseilles fraîches.* — Egrenez des groseilles fraîches cueillies, remplissez-en des bouteilles, bouchez bien et liez votre bouchon, mettez vos bouteilles dans un bassin rempli d'eau froide de manière que l'eau atteigne le goulot de la bouteille, le bouchon ne doit pas être atteint, mettez donc plutôt vos bouteilles debout et entourez-les soit de foin ou de vieux linge afin qu'elles ne s'entrechoquent pas, mettez votre bassin d'eau froide et bouteilles sur le feu ; laissez bouillir 1/4 d'heure environ, mettez votre bassin dans un lieu frais et laissez refroidir vos bouteilles dans l'eau ; mettez-les en cave le goulot en bas. On peut conserver de la même manière les cerises, les groseilles à maquereaux, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Le Monde illustré, 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 23 juillet 1892. — GRAVURES : La catastrophe de Saint-Gervais-les-Bains : Vues de l'établissement de la Gorge de Saint-Gervais. La mer de bonne, dans la vallée de l'Arve. Mme Curtet sauvant ses enfants. Une grange où ont été exposées les victimes, à l'Ile de de Passy. Carte de la marche de l'avalanche. Vu du glacier d'où elle est partie. Barrage établi à la jonction de l'Arve et du Rhône. Village de Bionnay. — Paris : La nouvelle mairie de Montmartre. Portraits : M. Burdeau, ministre de la marine. Etranger : Bâle, le Centenaire de la réunion du Grand-Bâle au Petit-Bâle. — Départements : Le monument des soldats tués pendant la Guerre, à Saint-Brieuc.

TEXTE. — Chroniques : Le Courrier de Paris, par Pierre Véron ; Variété : Grangeneuve, par G. Lenôtre ; Tante Josette, par G. Claudin ; La catastrophe de Saint-Gervais. Explication des gravures, Echecs, Rébus, Récréations de la famille, Bibliographies, etc. — En supplément : Tante Berceuse, roman par Jules Mary, illustrations de G. Vuillier. Le numéro : 50 centimes.

M. M. Charlot, dont les articles humoristiques égayent parfois les colonnes un peu austères de la **Grande Encyclopédie** publie dans la livraison de cette semaine, (n° 377), un article sur les *Epiciers* qui ne peut manquer de plaire à nos lecteurs. Nous leur signalons, dans le même fascicule, une magistrale étude de M. R. Cagnat, de l'Académie des Inscriptions sur l'*Epigraphie*. Les illustrations de ce dernier article sont extrêmement curieuses.

Prix de chaque livraison : 1 franc. Une feuille spécimen est envoyée gratuitement sur demande. H. Lamirault et Cie, 61, rue de Rennes, Paris.

Journal de la Jeunesse. — Sommaire de la 1025e livraison (23 juillet 1892). — TEXTE : Trop parler nuit, par Mme de Witt, née Guizot. — Les Bouchers au moyen-âge, par Ch. Raymond. — Lady Brassey, par Marie Dronsart. — Une plante à miel. — Sauvons Madelon ! par Jeanne Schultz. — Quelques nouvelles surprises de l'équilibre, par Daniel Bellet. — Chaque numéro, 40 centimes.

ILLUSTRATIONS DE : Barbant, Busson, E. Zier, etc.

ABONNEMENTS : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

LE COMMERCE DIRECT

Dans un de nos derniers numéros nous avons donné des détails concernant une publication nouvelle due à l'Ingénieur-Géographe BIANCONI. Vu la grande importance que présente ce document pour notre commerce d'exportation et d'importation, nous pensons bien faire en en rappelant les principaux traits.

L'**Indicateur Général Bianconi** est rédigé en cinq langues principales et contient notamment trois parties particulièrement intéressantes :

1° L'indication alphabétique de tous les produits fabriqués français, avec, en regard de chaque produit fabriqué, les noms des principaux fabricants, leurs adresses, les gares ou ports desservant les fabriques et des renseignements complémentaires;

2° La nomenclature des principales maisons françaises et Notables français établis dans toutes les parties du monde, classés par pays et par villes, avec l'adresse et la profession de chacun;

3° Les noms et adresses de près de 7.000 Producteurs et Entrepositaires, à l'étranger, de matières premières nécessaires à l'industrie, celles-ci classées par ordre alphabétique, avec les noms des producteurs, par villes et pays d'origine.

Dépôt à la Librairie Chaix, 20, rue Bergère, Paris

Prix du volume :

Broché : **15** *francs. Cartonné :* **17** *francs.*

Les souscriptions à l'Annuaire, ainsi que pour la publicité en langues *française et étrangères*, doivent être adressées à M. F. BIANCONI, Directeur de l'**Indicateur Général,** 20, rue Bergère, Paris.

Nos lecteurs *qui vont en villégiature dans les ports du littoral belge, sont avisés qu'ils pourront se procurer, chaque matin, le* Journal de Roubaix.

A OSTENDE, *chez M. J. Vlietinck, rue de Brabant, 9; et chez M. Dupont, 33, rue de la Fortune.*

A BLANKENBERGHE, *chez* Mme *Castelain, Kiosque de l'Etoile, digue de mer;*

A HEYST-SUR-MER, *Kiosque de la Presse conservatrice et indépendante.*

Ports français : *Bibliothèque de la gare, à Dunkerque; Calais (ville); Calais (maritime); Boulogne (ville); Boulogne (maritime).*

MAISON SPÉCIALE POUR L'ÉLECTRICITÉ
TÉLÉPHONES EN TOUS GENRES
SONNERIES, PARATONNERRES, PORTE-VOIX, etc.
Ele RAVET
EXPERT DU GOUVERNEMENT
ROUBAIX, 27, rue de la Gare, 27, ROUBAIX
La Maison se charge de faire fonctionner convenablement les anciens appareils téléphoniques et électriques; elle prend des abonnements pour l'entretien. 30565

En vente à la Librairie du « Journal de Roubaix »
17, Rue Neuve
Souvenirs et Récits d'un Vieux Roubaisien
Par G. NADAUD
Joli volume in-8. — Prix : 1 fr. 50

TABLE DES CHAPITRES. — Charles Wugk; Le Crêchet; Louis Decottignies; Le Chien de l'Officier; Le Chien de l'Officier (pasquille); Joseph Castel (l'homme bleu); Le Château supposé; Une lettre de Lamartine; Je et moi; Troisièmes noces; Dumont le Bruant; A. Desrousseaux; J. Watteeuw; M. et Mlle Boutavent; Le Dauphin.

AUX FABRIQUES PARISIENNES
E. LANDAUER
16, RUE DU VIEIL-ABREUVOIR, 16, ROUBAIX
SPÉCIALITÉ DE BLANC
TROUSSEAUX & LAYETTES
Fabrique de Lingerie et Broderie à la main, à Remiremont (Vosges)
Immense assortiment de Lingerie fine pour Trousseaux et Layettes
Choix considérable d'articles pour enfants, tels que : **Robes blanches** et **couleurs, Douillettes, Pelisses** cachemire et piqué, **Robes de baptême, Chapeaux, Bonnets, Tabliers,** etc.
RIDEAUX EN TOUS GENRES
Spécialité de Linge brodé à la main. — Grand assortiment de **DRAPS** et **TAIES brodés.** — *PRIX EXCEPTIONNELS.* — **Broderies en tous genres.**
DÉPOT DE TOILES DES VOSGES ET LINGE DE TABLE, garantis à l'usage
CHIFFRES ET BRODERIES A FAÇON
Maison reconnue pour vendre **entièrement de confiance** les articles les **plus soignés** et les **mieux assortis,** à des conditions de bon marché exceptionnel.
TROUSSEAUX POUR PENSIONS
ROUBAIX, 16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX

Il n'a plus peur

Il faut avoir souffert de névralgies intercostales pour savoir ce que c'est que la douleur. C'est vous dire que chaque fois que je sentais une crise venir, j'étais dans des transes mortelles.

Un de mes amis de Belfort, qui s'était servi avec succès du St Jacobs Oil, pour une sciatique, m'apporta ce qui restait d'un flacon. A la première friction, la douleur fut calmée, la respiration fut plus libre. Immédiatement j'écrivis aux propriétaires, MM. Astier et Cie, avenue Kléber, 72, à Paris, de m'envoyer trois flacons du St Jacobs Oil. Un flacon et demi suffirent pour ma guérison. Je garde précieusement ce qui me reste pour le cas où mes névralgies reviendraient. Mais je n'ai plus peur, St Jacobs Oil n'est-il pas là pour me rassurer?
c29999 BRIDEN, coiffeur, Altkirck (Haut-Rhin).

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing
Blindage de bobinots, ouvrages divers, étripleines en métal, **Edouard Defretin,** 45, rue Plutarque.
Carton Jacquard, Vincenzi, d'armure et d'apprêts. Dépôt de la fabrique **Théodore Véron.** Papiers de toutes qualités, Désiré **PECKRE,** Tourcoing.
Glaces et miroiterie en gros. Encadrements. Vitrerie, peinture. — Assurances contre le bris des glaces. — **PAUL HONORÉ,** rue de Fabricants, 28.

AVIS
L'*Hôtel de France et Champagne* qui existait à *Paris, 132, rue Montmartre,* est réuni à l'**Hôtel Central** de la Bourse du Commerce. *40, rue du Louvre.* 31100

GRAND HOTEL FRASCATI
41, RUE VIVIENNE, PARIS
entre la Bourse et les grands boulevards
MAISON DE 1er ORDRE
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
LOUIS QUÉNÉE
PROPRIÉTAIRE
30945 PRIX MODÉRÉS 62567

Ve PAPENT-MUSIN
L. DE CRAENE-MATHIEU Succr
28, Rue de la Gare, ROUBAIX
TRAVAUX D'AGRÉMENT
TAPIS & TENTURES
EN TOUS GENRES
Tels que : **Carpettes, Foyers, Rideaux, Tapis de table, Moquette et Escalier, Coupes de soie et satin.**
DÉPOT DE FABRIQUE
A28283

MARCHÉS A TERME

Cours du 22 Juillet 1892

LAINES PEIGNÉES

MOIS DE LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 — Cote précéd.	TYPE 1 — Cote du jour	TYPE 2 — Cote précéd.	TYPE 2 — Cote du jour	TYPE BF — Cote précéd	TYPE BF — Cote du jour	Peignés d'Australie — TYPE A B — Cote précéd.	TYPE A B — Cote du jour	TYPE C — Cote précéd.	TYPE C — Cote du jour	LEIPZIG (par télégraphe) TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers — Cote précéd. MARCKS	Cote du jour MARCKS
Janvier	4.70	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3.80	3.80
Février	4.70	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3.80	3.825
Mars	4.725	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3.825	3.825
Avril	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3.825	3.825
Mai	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Juin	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Juillet	4.575	4.575	4.50	4.50	4.50	4.50	....	4.85	....	....	3.70	3 70
Août	4.55	4.575	....	....	....	....	4.825	....	....	....	3.70	3.725
Septembre	4.60	4.60	....	....	....	....	....	4 80	....	....	3.70	2.75
Octobre	4.65	4.60	....	....	....	....	....	4 85	....	....	3.75	3 75
Novembre	4 65	4.625	....	....	....	....	....	4.90	....	....	3 75	3.775
Décembre	4.65	4.65	....	....	....	....	4.95	....	....	....	3.775	3.80

LAINES PEIGNÉES

MOIS DE LIVRAISON	ANVERS (par télégraphe) — Peignés Buenos-Ayres — Allemand B — Cote précéd	Allemand B — Cote du jour	Allemand M. — Cote précéd.	Allemand M. — Cote du jour	Type BAT — Cote précéd	Type BAT — Cote du jour	Peignés d'Australie — TYPE — Cote précéd.	TYPE — Cote du jour	TYPE — Cote précéd	TYPE — Cote du jour	LAINES BRUTES — LE HAVRE (par télégraphe) B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0 — Cote précéd	Cote du jour
Janvier	....	....	....	....	4 575	4.575	....	....	....	....	1.41	....
Février	....	....	....	....	4.60	4.575	....	....	....	....	1.43	....
Mars	....	....	....	....	4.60	4 60	....	....	....	....	1.44	....
Avril	....	....	....	....	4.60	4.60	....	....	....	....	1.445	....
Mai	....	....	....	....	4.60	4.60	....	....	....	....	....	....
Juin	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Juillet	4.475	4.50	....	....	4.475	4.425	....	....	....	....	1 385	....
Août	4 475	4.50	....	....	4.475	4.425	....	....	....	....	1.385	....
Septembre	4.50	4.525	....	....	4 475	4.475	....	....	....	....	1.395	....
Octobre	4.525	4.55	....	....	4.50	4.50	....	....	....	....	1 40	....
Novembre	4.55	4.575	....	....	4.525	4.525	....	....	....	....	1.405	....
Décembre	4.575	4.60	....	....	4.55	4 55	....	....	....	....	1.41	....

OPÉRATIONS

ROUBAIX-TOURCOING

Type 1. —	Juillet	5.000 k.	à	4 575
	»	....	»	....
	Août	20.000	»	4 575
	»	....	»	....
	Septembre	15.000	»	4 60
	»	....	»	....
	»	....	»	....
	Octobre	....	»	....
	»	....	»	....
	Novembre	10 000	»	4.625
	»	....	»	....
	Décembre	15.000	»	4.65
	»	10.000	»	4.675
	»	....	»	....
	Janvier	....	»	....
	»	....	»	....
	Février	....	»	....
	»	....	»	....
	Mars	....	»	....
	»	....	»	....
	»	....	»	....
Type 2. —	»	....	»	....
	»	....	»	....
	»	....	»	....
	»	....	»	....
	»	....	»	....
Type BF. —	»	....	»	....
	»	....	»	....
	»	....	»	....
	»	....	»	....
Type AB. —	Juillet	....	»	....
	Septembre	....	»	....
	Octobre	....	»	....
TOTAL		75.000 k.		

ANVERS

Type B. —	Juillet	10.000 k.	à	....
	Août	10 000	»	....
	Septembre	10.000	»	....
	Octobre	20.000	»	....
	Novembre	15 000	»	....
	Décembre	55.000	»	....
	Janvier	....	»	....
	Février	....	»	....
	Mars	....	»	....
TOTAL		120.000 k.		

LEIPZIG

TOTAL ..... 40.000 k.

FEUILLETON DU 23 JUILLET 1892. — N° 23

MER SAUVAGE

Par Pierre MAËL

PREMIÈRE PARTIE

XII

ADIEU

Seulement, avec une dernière révolte de son cœur ulcéré, elle s'écrie :

— Mais partons, partons ! Je ne puis rester ici une heure de plus !

— Oui, répond la jeune fille, partons ! je vous accompagne, où allons-nous ?

— A Paris, si tu y consens ?

— Je veux bien, ma tante. Allons vite faire nos malles.

Et Armelle prend doucement la jeune femme sous le bras. Au moment de quitter le cours, elle se retourne, elle esquisse vaguement un geste. Ses doigts roses touchent deux fois ses lèvres.

Pour qui ces deux baisers jetés dans l'esdace et qui s'envolent à la poursuite du croiseur fuyant? Le commandant Desnoëls est-il seul à bord du *Rigault-de-Genouilly*, seul dans la pensée d'Armelle ?

DEUXIÈME PARTIE

CIEL D'HIVER

I

BRUMAIRE

Il y a dix-huit mois que le *Rigault-de-Genouilly* a quitté Brest et qu'il promène glorieusement les couleurs de la France sous le ciel de l'Equateur. De temps en temps, quelque dépêche télégraphique signale son passage dans les eaux de telle